

**REQUETE AUX FINS DE SAISIE CONSERVATOIRE DE BIENS MEUBLES
CORPORELS ET INCORPORELS**

A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LOME

La société (.....), au capital
social de F CFA, ayant son siège social à
..... RCCM tél. :
....., télex :, télécopieur :
....., représentée par son (sa)....., M./Mme
....., demeurant et domicilié (e) audit siège :

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER:

Que

Qu'aux termes de l'article 54 de l'Acte uniforme portant procédure simplifiée de recouvrement et des voies d'exécution, « Toute personne dont la créance paraît fondée en son principe peut, par requête, solliciter de la juridiction compétente du domicile ou du lieu où demeure le débiteur, l'autorisation de pratiquer une mesure conservatoire sur tous les biens mobiliers corporels et incorporels de son débiteur, sans commandement préalable, si elle justifie de circonstances de nature à en menacer le recouvrement » ;

Qu'elle ne dispose d'aucun titre exécutoire ;

Que le comportement de M/Mme met en péril le recouvrement de la créance ;

Que c'est pourquoi elle sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, l'autoriser à faire pratiquer saisie conservatoire sur les biens meubles corporels et incorporels appartenant à M/Mme pour sûreté et paiement de ladite créance ;

ET CE SERA JUSTICE.

Fait à Lomé, le

POUR L'EXPOSANT(E)

P.J. :

-

-

ORDONNANCE N° _____ / _____

Nous, Président du Tribunal de commerce de Lomé ;

Vu la requête qui précède, les motifs y exposés et les pièces jointes ;

Vu les dispositions de l'Acte uniforme de l'OHADA portant procédure simplifiée de recouvrement et des voies d'exécution notamment en son article 54 ;

Attendu que la requête nous paraît fondée ;

En conséquence, autorisons la société
(.....), prise en la personne de son à pratiquer
saisie conservatoire sur les biens meubles corporels et incorporels appartenant à M/Mme
.....

Commettons pour y procéder Maître, huissier de Justice
à Lomé ;

Disons qu'il nous en sera référé en cas de difficultés ;

Fait à Lomé, le.....

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL